



Usurpation d'identité & dettes bancaires

Par **johanna85**, le **19/10/2015 à 16:52**

Bonjour à tous, rnrnMon mari a été victime d'usurpation d'identité en 2007/2008.rnLa personne a ouvert 2 comptes bancaires laissant derrière lui une dette de 15000€ en 2009 (faux chèques déposé sur le compte). rnNous nous sommes rendus compte de la situation en 2014 en recevant un courrier d'une société de recouvrement. Mon mari a donc décidé de se rendre directement dans ces banques afin d'avoir plus d'informations pour porter plainte, sachant que ces banques sont à plus de 400km de chez nous.rnNous nous sommes ensuite rendus à la Banque de France et nous avons appris qu'il a été fiché de 2009 à 2014 et radié automatiquement.... nous n'avons jamais pris connaissance de cela avant.rnrnAujourd'hui, le 19 octobre 2015, nous avons reçu un nouveau courrier d'une société de recouvrement pour la dette de 15000€ de 2009.rnrnEn recherchant sur internet, j'ai pu voir que si le créancier n'a pas saisi la justice, il y a prescription au bout de 2 ans. Il s'agit ici d'une dette de plus 6 ans...rnrnPeut être avons-nous raté une étape dans le processus de l'usurpation...rnrnPourriez-vous nous rassurer svp?rnrnen vous remerciant pour votre aidernJohanna